

RAPPORT ANNUEL

2019

Bureau du commissaire à
l'information et à la protection
de la vie privée de l'Ontario

Bilan de l'année et perspectives d'avenir



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario



Le 28 mai 2020

L'honorable Ted Arnott

Président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée législative de l'Ontario le rapport annuel 2019 du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Ce rapport porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Un rapport complet, accompagné de statistiques et de documents pertinents, peut être consulté à www.ipc.on.ca/about-us/annual-reports/?lang=fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le commissaire,

Brian Beamish



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél: (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
Fax/Télex: (416) 325-9195
TTY/ATS: (416) 325-7539
Web: www.ipc.on.ca

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU COMMISSAIRE.....	1	LE CIPVP EN CHIFFRES	6
Bilan de l'année et perspectives d'avenir	1	RÉUSSITES DES SERVICES DE TRIBUNAL	
Priorité à l'Ontario	1	ADMINISTRATIF	7
Renforcer les services de tribunal administratif ..	2	Règlements au stade de la prise en charge	7
Faire respecter les droits en matière d'accès à		Règlements au stade de la médiation	7
l'information et de protection de la vie privée	2	Ordonnances marquantes – accès	
Mot de la fin.....	3	à l'information.....	8
RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE	4	Plaintes marquantes concernant la protection	
Moderniser les lois ontariennes sur l'accès à		de la vie privée - secteur public et santé	8
l'information et la protection de la vie privée	4	PRINCIPALES INTERVENTIONS PUBLIQUES	8
Assurer l'expansion du gouvernement ouvert	4	CONSULTATIONS ET ENGAGEMENT	10
Publier des statistiques sur la Police		OBSERVATIONS PRÉSENTÉES AU	
provinciale de l'Ontario.....	5	GOUVERNEMENT	12
Imposer aux partis politiques des règles sur la		DOCUMENTS D'ORIENTATION	12
protection de la vie privée	5	ÉTAT FINANCIER.....	13

MESSAGE DU COMMISSAIRE

BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le présent rapport annuel, mon dernier en tant que commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, j'aimerais revenir sur l'importance vitale de nos droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

L'accès à l'information est un pilier de la démocratie; il permet au public d'exercer son droit de savoir comment les décisions sont prises et les deniers publics dépensés. Cette reddition de comptes est essentielle pour assurer la confiance dans les institutions publiques et améliorer les services à la population.

Pour maintenir cette confiance, les institutions doivent faire preuve d'ouverture et de transparence dans leurs activités et protéger les renseignements personnels délicats dont elles ont la garde.

De nos jours, des renseignements personnels sont recueillis, analysés et communiqués de façons qui auraient semblé autrefois unimaginables. Aujourd'hui, plus que jamais, il est vital que les institutions publiques traitent avec respect et responsabilité les renseignements des Ontariennes et des Ontariens, et méritent ainsi leur confiance.

PRIORITÉ À L'ONTARIO

Au début de mon mandat, il y a cinq ans, l'une de mes priorités était l'information et l'engagement communautaire, afin de sensibiliser la population au droit d'accès à l'information et au droit à la vie privée ainsi qu'au rôle de notre bureau. Depuis, j'ai parcouru la province de Sault Ste. Marie à Ottawa en passant par Windsor, pour renseigner le public dans le cadre de notre initiative *À la rencontre de l'Ontario*, j'ai donné des exposés et j'ai rencontré des partenaires du secteur public et des résidents.

Comme l'Ontario est une grande province, notre populaire série de webinaires nous a permis d'étendre la portée de nos activités. Lors de ces séances en ligne, nous répondons à des questions en temps réel et nous fournissons des renseignements approfondis sur des sujets spécialisés qui comptent pour les institutions publiques, les fournisseurs de soins de santé ainsi que les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille.

Au cours des cinq dernières années, nous avons réalisé des progrès notables sur le plan de nos activités d'engagement, et le dialogue que nous avons entamé est précieux et inspirant. Il éclaire le travail quotidien de notre bureau et les conseils que nous donnons aux institutions et au public pour les aider à comprendre leurs droits et obligations en vertu des lois provinciales sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. À cette fin, depuis 2015, nous avons publié plus de 80 documents contenant des conseils pratiques adaptés au contexte réglementaire de l'Ontario. Nos lignes directrices sont rédigées en langage simple, favorisant leur compréhension et leur adoption.

En plus de notre catalogue de documents d'orientation, notre bureau rend des décisions et des ordonnances qui donnent également une orientation sous la forme de jurisprudence et de recommandations. Au début de mon mandat, nous avons élargi l'éventail de décisions rendues aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* qui étaient publiées sur notre site Web. Depuis, nous avons publié plus d'une centaine de ces décisions, qui donnent des indications supplémentaires sur les particularités du droit de la vie privée dans le secteur de la santé en Ontario.

RENFORCER LES SERVICES DE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Les enquêtes sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et l'examen des cas où les demandes d'accès à l'information ont été refusées sont au cœur du mandat du CIPVP. Notre équipe des services de tribunal administratif s'en acquitte avec compétence; elle s'occupe notamment du règlement précoce, de la médiation, des enquêtes et de l'arbitrage relativement aux appels de décisions en matière d'accès à l'information et aux plaintes concernant la protection de la vie privée.

Depuis quelques années, le nombre de plaintes déposées auprès de notre bureau est demeuré stable et le nombre d'appels a connu une hausse; la plupart sont réglés à un stade précoce grâce aux efforts de notre équipe des services de tribunal administratif. Au cours des prochaines années, ce nombre devrait augmenter car le mandat du CIPVP s'étend désormais au secteur des services à l'enfance et à la famille de l'Ontario. Nous avons embauché du personnel supplémentaire, donné de la formation et implanté de nouveaux systèmes de gestion des dossiers afin de nous préparer à cette demande accrue. Je suis persuadé que notre équipe de prise en charge et que nos médiateurs et arbitres sauront relever ce défi.

Le personnel des Services de tribunal administratif se distingue également dans le cadre des enquêtes sur les atteintes à la vie privée. Il examine les circonstances qui ont mené à ces incidents et la réaction des institutions, et il formule des recommandations pour mieux protéger les renseignements personnels. Au cours des dernières années, il s'est produit de tels incidents qui ont fait la manchette au Rouge Valley Health System, à Casino Rama et à LifeLabs, entre autres. Sous la pression, nos enquêteurs parviennent toujours à élucider les atteintes à la vie privée les plus techniques et complexes, et à recommander des mesures concrètes pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

FAIRE RESPECTER LES DROITS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Tout au long de mon mandat en tant que commissaire, j'ai préconisé une ouverture et une transparence accrues; j'ai encouragé les pouvoirs publics à partager toujours plus d'information avec la population. Mon bureau a fait fond sur cet engagement en publiant des conseils et des documents d'orientation pour aider les institutions à envisager les renseignements qu'elles détiennent avec plus d'ouverture. Nous nous sommes également inscrits en faux contre les tentatives de camoufler les activités des pouvoirs publics, en rendant des décisions et ordonnances clés visant à jeter un éclairage sur les dépenses publiques et la prise de décisions.

Mentionnons notamment l'ordonnance marquante du CIPVP obligeant le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à divulguer le nom des médecins ayant facturé les honoraires les plus élevés. Nous avons conclu que bien que les médecins eux-mêmes ne soient pas fonctionnaires, ils reçoivent de l'argent de l'Assurance-santé pour des services fournis au public qui sont payés par les contribuables. Cette ordonnance du CIPVP a été contestée à deux reprises devant les tribunaux de l'Ontario, et chaque fois, elle a été confirmée. L'été dernier, après le rejet d'un pourvoi devant la Cour suprême du Canada, les noms et les honoraires ont été divulgués et ont défrayé la chronique.

Cette année, j'ai ordonné la divulgation des lettres de mandat du premier ministre à tous les ministres du gouvernement de l'Ontario. Au départ, on avait refusé l'accès à ces lettres en affirmant qu'il s'agissait de documents du Conseil exécutif qui ne pouvaient donc pas être divulgués. Ces lettres résumaient les grandes priorités du gouvernement, mais à mon avis, elles ne révélaient pas l'objet de délibérations, réunions ou discussions. Les documents gouvernementaux devraient être divulgués au public à moins de faire l'objet d'une exception. La population ontarienne a le droit de connaître les priorités de son gouvernement et de savoir à

quoi sont consacrés ses taxes et impôts. Au moment de mettre sous presse, le gouvernement contestait mon ordonnance devant les tribunaux.

Notre bureau est toujours à l'affût d'obstacles qui empêchent le public d'avoir accès aux renseignements que détient le gouvernement. Cette année, à la demande d'Amnistie internationale, nous avons examiné la façon dont le ministre du Solliciteur général avait traité une série de demandes d'accès et d'appels. Cette enquête a permis au CIPVP d'étudier en profondeur la façon dont une institution gérait un grand nombre de demandes d'accès à l'information et de formuler des recommandations précises pouvant se révéler utiles à d'autres institutions.

Les progrès constants des technologies de l'information ont rendu possibles la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels de nouvelles manières. Bien que ces technologies continuent d'évoluer, les principes de base de notre travail n'ont pas changé : les citoyens ont le droit de s'attendre à ce que leur gouvernement gère leurs renseignements personnels de façon respectueuse et empêche leur divulgation inutile.

À cette fin, le CIPVP a exhorté le gouvernement à adopter des politiques et processus généralisés dans le but de protéger les renseignements personnels de la population ontarienne qui sont utilisés dans le cadre de projets de données. S'appuyant sur nos recommandations relatives à l'adoption d'une approche unifiée à l'intégration des données soucieuse de protéger la vie privée, le gouvernement a déposé une série de modifications législatives en 2019.

Pendant mon mandat, la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée a reconnu le CIPVP pour ses initiatives visant à démythifier l'anonymisation en publiant des lignes directrices à l'intention des institutions. Cette reconnaissance internationale du travail du CIPVP a été un point marquant de mon mandat de commissaire.

Un autre point marquant a été l'élaboration par le CIPVP d'un modèle ontarien d'examen des cas de violence sexuelle. Ce modèle s'appuie sur une démarche collaborative visant à protéger la vie privée, laquelle rassemble des intervenants et des experts de l'extérieur qui jettent un second coup d'œil sur les affaires signalées à la police qui ont été closes sans que des accusations soient portées. Cette année, l'Association des chefs de police de l'Ontario et l'Association canadienne des chefs de police ont entériné ce modèle pour les services de police de l'ensemble du pays.

MOT DE LA FIN

Il est temps pour moi de tourner la page, et d'exprimer ma gratitude à mes collègues d'hier et d'aujourd'hui. Ensemble, nous avons bâti une organisation de calibre mondial s'appuyant sur l'équité et l'intégrité. Votre professionnalisme a fait de mon passage au CIPVP une expérience enrichissante. Récemment, vous avez dû relever des défis nouveaux et inattendus pendant la crise de la COVID-19, mais vous avez foncé et vous avez maintenu nos activités pendant la fermeture de nos bureaux. Un tel engagement, malgré ces circonstances particulièrement difficiles, est ce qui distingue vraiment le personnel du CIPVP. Ce fut un honneur de collaborer avec vous afin de réaliser notre objectif commun : protéger et faire valoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Le commissaire,



Brian Beamish

RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE

MODERNISER LES LOIS ONTARIENNES SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Il est plus que temps de moderniser les lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario et la loi correspondante s'appliquant aux institutions municipales ont été adoptées il y a 30 ans, et n'ont pas suivi le rythme de l'évolution de la société et de la technologie.

De nos jours, les gens ont des attentes très différentes de celles qu'ils avaient il y a 30 ans quant à la façon dont les institutions publiques utilisent, communiquent et partagent leurs renseignements personnels. Les technologies numériques qui sont à la disposition des institutions et des particuliers ont aussi beaucoup changé. L'intérêt que soulèvent depuis quelque temps les projets de ville intelligente souligne encore plus à quel point le cadre de réglementation actuel de la province est inadéquat pour composer avec les questions touchant la gouvernance des données et la protection du droit à la vie privée.

Notre province marque le pas sur d'autres territoires de compétence au Canada sur cette question, et nous avons du rattrapage à faire. L'Ontario doit renforcer ses lois sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour répondre aux exigences de la société moderne et veiller à ce que la population ontarienne jouisse des mêmes droits que celle des autres provinces en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

À cette fin, j'exhorte le gouvernement à élaborer une loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Une telle loi, qui serait adaptée au contexte réglementaire ontarien, permettrait d'assujettir à des lois semblables le secteur privé de même que le secteur public. En plus de réduire l'incertitude en matière de réglementation, un régime de surveillance simplifié pourrait se révéler également plus efficace, particulièrement dans le contexte des projets de ville intelligente ou d'autres partenariats public-privé.

ASSURER L'EXPANSION DU GOUVERNEMENT OUVERT

Depuis que je suis commissaire, le CIPVP s'est fixé comme priorité de soutenir les initiatives de gouvernement ouvert, en encourageant tous les ordres de gouvernement à divulguer les renseignements dont ils disposent. Nous considérons que l'accès à l'information fait partie d'une campagne beaucoup plus vaste en faveur de la transparence des activités du gouvernement et de la reddition de comptes à leur sujet.

Le gouvernement provincial et de nombreuses municipalités ont instauré des programmes de données ouvertes, mais il est temps désormais de repousser les limites de ce qui est actuellement accessible au public. Nous appuyons les initiatives de données ouvertes et la publication gratuite de faits et statistiques. Ces données brutes sont précieuses pour donner un aperçu de différentes activités, mais elles ne sont pas très utiles pour mettre en contexte les processus décisionnels.

Nous devons aller au-delà des données et assurer la publication proactive de renseignements plus complets sur les programmes, services et activités du gouvernement. Il s'agit là des détails contenus dans les notes de service, documents d'orientation et autres documents de planification. Pour les divulguer, les organisations devront passer en revue les exigences stratégiques et juridiques actuelles concernant la divulgation proactive et publier systématiquement certaines catégories générales de renseignements.

Les organisations gouvernementales peuvent également assurer la divulgation proactive des documents faisant l'objet de demandes d'accès ou de documents généraux qui ne comprennent pas de renseignements personnels. Rien ne s'oppose à ce que ces documents soient mis à la disposition de toute la population ontarienne. En publiant des résumés de demandes traitées ou de copies de lettres de décision caviardées, les organisations

publiques peuvent réduire le temps, les coûts et les efforts associés aux demandes d'accès, pour elles comme pour les auteurs de demande.

Une approche semblable peut être appliquée aux documents sur les approvisionnements du gouvernement. Au lieu d'attendre de recevoir des demandes, les institutions peuvent publier ces documents de façon proactive. Dans certains cas, il pourrait y avoir des motifs légitimes de ne pas publier certains renseignements que ces documents contiennent. Cependant cela ne devrait pas empêcher l'adoption d'un processus d'approvisionnement plus ouvert. Avec une bonne planification, il est possible de surmonter ces obstacles sans porter atteinte à la transparence.

PUBLIER DES STATISTIQUES SUR LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO

La nécessité pour la Police provinciale de l'Ontario d'établir des rapports statistiques distincts a été portée à notre attention à la suite d'une demande d'Amnistie internationale d'enquêter sur la réponse du ministre du Solliciteur général (autrefois le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels) à une série de demandes d'accès et d'appels.

Amnistie a soulevé précisément le taux de conformité au délai de réponse dans le cas des demandes d'accès à des documents de la Police provinciale de l'Ontario. Les statistiques à ce sujet étaient incluses dans celles de l'ensemble du ministère, de sorte qu'il était difficile d'en faire le suivi.

À la suite de notre enquête sur les préoccupations d'Amnistie, nous avons tiré une conclusion semblable. Chaque année, les services de police de toute la province communiquent leurs statistiques de conformité au CIPVP. En les publiant dans notre rapport annuel, nous permettons au public d'évaluer la réactivité des différents services de police aux demandes d'accès à l'information présentées en vertu des lois sur l'accès à l'information de l'Ontario. Ces statistiques sont également un moyen utile d'observer les tendances d'une année à l'autre.

L'absence de statistiques de conformité distinctes concernant les demandes d'accès à des documents que détient la Police provinciale de l'Ontario crée une lacune importante dans les renseignements dont le public dispose sur la façon dont la police répond aux demandes d'accès à l'information. Pour remédier à cette situation, les statistiques de la Police provinciale devraient être communiquées séparément de celles du reste du ministère.

IMPOSER AUX PARTIS POLITIQUES DES RÈGLES SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

À nouveau, je demande au gouvernement de modifier les lois de l'Ontario régissant la protection de la vie privée pour y inclure la surveillance des partis politiques. Je ne suis pas le seul à m'inquiéter et je me suis joint à mes collègues commissaires pour tirer la sonnette d'alarme sur cette question sur la scène nationale.

La sécurité des renseignements personnels délicats détenus par les partis politiques constitue une menace très réelle au droit à la vie privée des particuliers. Comme l'histoire récente nous l'a appris, les partis politiques peuvent recueillir, partager et analyser des données sur les électeurs comme jamais auparavant, à notre insu.

L'absence actuelle de surveillance signifie que les électeurs de l'Ontario n'ont pas le droit, en vertu de la loi, de savoir si leurs renseignements ont été recueillis ou avec qui ils ont été partagés. Outre les problèmes éthiques évidents que pose cette situation, il existe d'autres dangers. Ce bassin d'informations personnelles non vérifiées est susceptible d'être la cible de piratage informatique et de cyberattaques, et peu d'options s'offrent à ceux dont les renseignements personnels délicats sont exposés lors d'une atteinte à la vie privée.

Les risques touchant la protection de la vie privée, les questions éthiques et la sécurité associés à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels de la part des partis politiques sont trop grands. Ces partis ne peuvent plus continuer d'opérer en marge de la loi; ils doivent répondre de la façon dont ils recueillent, utilisent et divulguent nos renseignements personnels. Il est temps pour le gouvernement de défendre le droit à la vie privée et de modifier les lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

LE CIPVP EN CHIFFRES

125	employés
1 421	demandes d'appel de décisions en matière d'accès à l'information reçues
372	appels réglés au stade de la prise en charge
639	appels réglés au stade de la médiation
331	appels réglés au stade de l'arbitrage
348	plaintes reçues concernant la protection de la vie privée dans le secteur public
339	plaintes réglées au stade de la prise en charge concernant la protection de la vie privée dans le secteur public
9	enquêtes concernant la protection de la vie privée dans le secteur public
1 038	plaintes concernant la protection de la vie privée dans le domaine de la santé reçues
898	plaintes concernant la protection de la vie privée dans le domaine de la santé réglées au stade de la prise en charge
86	enquêtes sur des plaintes concernant la protection de la vie privée dans le domaine de la santé
24	décisions rendues concernant des plaintes concernant la protection de la vie privée dans le domaine de la santé
23	documents d'orientation publiés
1 440	visionnements de webinaires
45	consultations et communications
29	présentations juridiques
1	audience devant un tribunal
5	révisions judiciaires closes ou entendues
74	déclarations écrites aux médias
16	entrevues avec les médias
419	mentions dans les médias

RÉUSSITES DES SERVICES DE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

RÈGLEMENTS AU STADE DE LA PRISE EN CHARGE

Le CIPVP a reçu des plaintes concernant le fait qu'une municipalité était passée du scrutin par bulletin de vote papier au scrutin par Internet et par téléphone lors des élections municipales de 2018. Les plaignants estiment que la municipalité a violé leur vie privée en communiquant leurs renseignements personnels, sans leur consentement, à un tiers engagé pour gérer le processus de scrutin par Internet. Les plaignants souhaitaient qu'on leur propose un autre mode de scrutin. L'analyste du CIPVP a établi que la municipalité était autorisée à communiquer les renseignements sans consentement parce qu'ils étaient nécessaires à la tenue des élections municipales, et que le tiers avait besoin de ces renseignements pour remplir ses fonctions. Le contrat entre la municipalité et le tiers contenait des dispositions relatives à la sécurité et à la confidentialité des renseignements personnels, et la municipalité s'est engagée à suivre les conseils du CIPVP sur les mesures supplémentaires à prendre à l'avenir.

Un médecin, dont la clinique était rattachée à une pharmacie, a abandonné son cabinet. Alors qu'il essayait de localiser le médecin, l'analyste a négocié avec la pharmacie pour sécuriser 132 boîtes de dossiers de patients jusqu'à ce que d'autres dispositions d'entreposage soient prises. Après avoir appris le décès du médecin, l'analyste a étudié les possibilités à long terme et a pris des dispositions pour qu'une société d'entreposage conserve et gère les dossiers, permettant ainsi aux anciens patients du médecin de retrouver l'accès à leurs dossiers.

Un employé du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a annexé par inadvertance un tableau identifiant plus de 43 000 clients du Programme ontarien de soutien

aux personnes handicapées à un courriel destiné à plus d'une centaine de clients. Ces renseignements personnels comprenaient le nom, le numéro de client et l'adresse de courriel de chaque particulier. Le CIPVP a collaboré avec le ministère pour s'assurer que ce dernier prendrait des mesures raisonnables pour informer les personnes concernées, et pour maîtriser l'atteinte à la vie privée et éviter qu'elle ne se reproduise. Le ministère a renforcé les exigences liées aux mots de passe et au chiffrement, élaboré un plan complet de formation sur la protection de la vie privée et créé un portail sécurisé par l'entremise duquel les membres du personnel peuvent communiquer avec les clients de façon sécurisée.

RÈGLEMENTS AU STADE DE LA MÉDIATION

Dix conseils scolaires ont refusé à un média l'accès à des documents sur la violence dans les écoles de l'Ontario. Le médiateur a travaillé avec les parties pour réduire et clarifier la portée de la demande, faciliter la collaboration entre les parties et expliquer aux conseils scolaires les pratiques exemplaires pour divulguer les données de manière à protéger la vie privée des particuliers. Sept des dix cas ont été résolus, et les autres seront clos une fois que l'auteur de la demande aura reçu les renseignements supplémentaires promis par les conseils scolaires. L'auteur de la demande a confirmé qu'il était satisfait des résultats de la médiation et qu'il ne donnera suite à aucun de ces appels.

Un auteur de demande a demandé à un service de police l'accès à un grand nombre de documents. La police a rejeté la demande, la jugeant frivole et vexatoire. Par le biais de la médiation, le demandeur a circonscrit les questions pertinentes à certains aspects touchant une période précise. La police a accepté de ne plus considérer la demande comme étant frivole et vexatoire et de rendre une décision en se fondant sur les questions circonscrites.

Un service de police a reçu une demande de renseignements sur les appels au 911 effectués à des dates précises. La police a indiqué qu'elle ne pouvait pas accorder cet accès parce que la recherche dans de nombreux fichiers audio lui imposerait un fardeau excessif. Par le biais d'une médiation,

l'auteur de la demande a accepté de modifier sa demande pour permettre une recherche dans la base de données des journaux des situations d'urgence, au lieu des fichiers audio. Après une nouvelle médiation concernant les droits et la clarification de la demande, la police a traité la demande et a rendu une décision finale accordant un accès complet.

ORDONNANCES MARQUANTES – ACCÈS À L'INFORMATION

MO-3951 : Ministère du Travail – Les documents de l'enquête du ministère sur le décès au travail du fils de l'auteur de la demande peut être divulgué pour des motifs de compassion.

PO-3943 : L'examen par l'Université York de son programme de criminologie est assujéti à la loi sur l'accès à l'information, même si du matériel pédagogique est en cause.

PO-3973 : Bureau du Conseil des ministres – Le gouvernement ne peut invoquer la confidentialité des délibérations du Conseil des ministres pour interdire l'accès aux lettres de mandat que le premier ministre a remises aux ministres (en cours de révision judiciaire).

MO-3827 : Le CIPVP confirme une décision de la Commission de transport de Toronto selon laquelle la divulgation de documents énonçant les motifs du retard de livraison des tramways est justifiée dans l'intérêt public, malgré ses conséquences pour le fabricant.

PLAINTES MARQUANTES CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE – SECTEUR PUBLIC ET SANTÉ

Décision 102 en vertu de la LPRPS

Une enquête sur des atteintes à la vie privée ayant fait intervenir un système de renseignements médicaux électronique partagé permet de découvrir des problèmes liés à la formation, aux pratiques de vérification et de notification et aux contrats, lesquels ont été réglés à la satisfaction du CIPVP.

Décision 98 en vertu de la LPRPS

Une enquête sur l'utilisation de caméras de surveillance vidéo par le Toronto Cosmetic Surgery Institute conclut qu'il était injustifié d'installer des caméras partout dans la clinique.

Décision 96 en vertu de la LPRPS

Un père de famille qui n'a pas la garde de ses enfants n'a pas le droit d'agir au nom de ses enfants pour obtenir les dossiers de santé de ces derniers. Cependant, un fournisseur de soins de santé peut divulguer des renseignements au père de famille aux termes d'une ordonnance judiciaire ou d'une autre loi.

Décision 82 en vertu de la LPRPS

La Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé n'interdit pas à un hôpital de se reporter à des faits figurant dans une décision publiée d'un tribunal administratif qui réglemente des professionnels de la santé.

Rapport sur une plainte concernant la protection de la vie privée PR16-40

Enquête sur une cyberattaque contre les systèmes électroniques de l'entreprise qui exploite Casino Rama de la part de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Le CIPVP considère que la sécurité des dossiers électroniques contenant des renseignements personnels ainsi que les mesures concernant les contrats et la surveillance sont inadéquates, et recommande des améliorations.

PRINCIPALES INTERVENTIONS PUBLIQUES

- Journée de la protection des données du CIPVP : colloque sur les villes intelligentes, 24 janvier 2019
- Réseau local d'intégration des services de santé du Centre : prestation de services électroniques aux dépositaires de renseignements sur la santé, 31 janvier 2019
- Multi-agency Early Risk Intervention Tables : normes de protection de la vie privée et pratiques exemplaires pour les tables d'intervention, 5 février 2019

- Osgoode Professional Development : obligations en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information dans les établissements d'enseignement, 21 février 2019
- Association du Barreau de l'Ontario : conseils sur la gestion des atteintes à la vie privée pour les fournisseurs de soins de santé, 3 avril 2019
- Osgoode Legal Guide : mise à jour du CIPVP sur la *LPRPS*, 9 avril 2019
- Institut universitaire de technologie de l'Ontario : forum sur la technologie et la vie privée, 2 mai 2019
- Ontario Association of School Business Officials, Guide sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario, 10 mai 2019
- International Association of Privacy Professionals Canada, colloque sur la protection de la vie privée : les villes intelligentes, 24 mai 2019
- Association du Barreau de l'Ontario : facteurs relatifs au droit des personnes âgées, secteurs public et privé, 27 mai 2019
- Congrès Ontario Connections : Guide sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario, 28 mai 2019
- À la rencontre de l'Ontario : Waterloo, 31 mai 2019
- L'accès à l'information et la protection de la vie privée dans le contexte de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, webinaire, 6 juin 2019
- Ontario Association of Residences Treating Youth : L'accès à l'information et la protection de la vie privée sous le régime de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, 13 juin 2019
- Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie : Le consentement, les renseignements personnels sur la santé et le cercle de soins, 26 juin 2019
- YouthCAN (Communication, Advocacy and Networking), congrès annuel, 17 août 2019
- DataSHARE : introduction aux règles sur le partage des données, 12 septembre 2019
- Conférence Saskatchewan Connections : accès à l'information, protection de la vie privée, sécurité, gestion de l'information et renseignements personnels sur la santé, 26 septembre 2019
- Association du Barreau de l'Ontario : accès à l'information que détiennent les institutions publiques, 2 octobre 2019
- Ontario Health IT Conference (HIMSS) (conférence sur la technologie de l'information dans le secteur de la santé) : panel d'experts sur la protection de la vie privée, 3 octobre 2019
- Internet of Things Summit (sommet sur l'internet des objets) : Les villes intelligentes : intégrer la protection de la vie privée et assurer la confiance du public, 8 octobre 2019
- À la rencontre de l'Ontario : Sudbury, 11 octobre 2019
- Ontario Northern Connections : questions fréquentes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, 30 octobre 2019
- Registre et réseau des Bons résultats dès la naissance : protection de la vie privée, appareils portables et vos amis Alexa, Siri et Google, 7 novembre 2019
- Séance d'information concernant la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, 8 novembre 2019
- Inforoute Santé du Canada : Forum sur la confidentialité, 13-14 novembre 2019
- Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario : bilan des cinq dernières années, 15 novembre 2019
- INFONEX : attentes des organismes de réglementation concernant les mesures à prendre en cas d'atteinte à la vie privée, 19 novembre 2019
- Indigenous Child and Family Well-Being Conference (conférence sur le bien-être de l'enfance et de la famille dans les communautés autochtones) : le nouveau

rôle du CIPVP sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, 21 novembre 2019

- Les demandes d'accès et la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, webinaire, 28 novembre 2019
- PHIPA Connections Summit, 2019 (sommet sur la LPRPS), 3-4 décembre 2019
- Bureau de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph : le consentement et le cercle de soins, 9 décembre 2019
- Examen après trois ans des personnes et entités prescrites aux termes de la LPRPS, à compter du 1^{er} novembre 2019

CONSULTATIONS ET ENGAGEMENT

Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario

- Engagement continu concernant l'application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario

- Politique sur les dossiers médicaux
- Politique sur la confidentialité des renseignements personnels sur la santé
- Politique sur la divulgation de préjudices
- Politique sur la prescription de médicaments

Cité de Guelph/comté de Wellington et région de Waterloo

- Mémoires – défi des villes intelligentes

Cité de Toronto

- Contrôle automatisé de la vitesse
- Groupe de travail intergouvernemental sur la gouvernance des données

Comté de Peterborough

- Protection des renseignements personnels

Comité provincial de coordination des services à la personne et des services juridiques

- *Améliorer le transfert entre services de police et services hospitaliers : un cadre pour l'Ontario et Outils pour l'élaboration de protocoles de transfert entre services de police et services hospitaliers en Ontario*

Hypercare

- Élaboration d'une appli

Institut de recherche en services de santé

- Études sur les contacts avec les patients
- Réseaux virtuels et équipes Santé Ontario

Ministère du Procureur général

- Modification à la *Loi sur les jurys*
- *Loi de 2001 sur les recours civils*
- Programme d'intervention rapide auprès des victimes

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Ministère des Finances

- *Loi sur les régimes de retraite*

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

- Modifications à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* concernant l'intégration des données et des normes connexes relatives aux données
- Divulgation de renseignements au Centre national pour la vérité et la réconciliation
- La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*
- Stratégie ontarienne relative aux données (désormais appelée le Plan d'action de l'Ontario pour le numérique et les données)

Ministère de la Santé

- Directives relatives au consentement concernant le dossier électronique de santé
- Partie V.1 de la *LPRPS*
- Intégration des données sur la santé
- *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* aux termes du projet de loi 74, *Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population*
- Modifications à la *LPRPS* proposées dans le projet de loi 138, *Loi de 2019 sur le plan pour bâtir l'Ontario ensemble*
- Modifications proposées au Règl. de l'Ont. 329/04 pris en application de la *LPRPS*
- Modernisation de la *LPRPS*

Ministère du Travail (désormais le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences)

- Portail des sentences arbitrales de griefs

Ministère du Solliciteur général (autrefois le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels)

- Désignation en tant que dépositaire de renseignements sur la santé
- Collecte indirecte de renseignements sur l'usage de la force aux termes de la *Loi de 2017 contre le racisme*
- Dossiers médicaux des détenus
- *Loi de 2018 sur les personnes disparues* et règlement d'application
- *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*
- Base de données de suivi des risques

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (désormais le ministère des Collèges et Universités)

- *Loi de 2019 sur la modernisation des métiers spécialisés et de l'apprentissage* (relevant désormais du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences)

Bureau du coroner en chef

- Projet d'examen des décès d'enfants et de jeunes
- Initiative de partage de données sur les décès reliés aux opioïdes

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Association ontarienne des résidences pour la jeunesse

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Ontario Residential Care Association

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Open City Network

- Table ronde : La protection de la vie privée et le progrès

Police de la région de Peel et Police de la région de York

- Technologie de reconnaissance faciale

Service de police de Toronto

- Collecte de données sur la race

Commission de transport de Toronto

- Caméras d'intervention et caméras dans les véhicules (Unité d'application des règlements de transport)
- Fiches de collecte de renseignements

Unity Health Toronto

- Base de données Rescu Epistry

Waterfront Toronto

- Proposition de Sidewalk Labs concernant le quartier Quayside

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES AU GOUVERNEMENT

Commentaires du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario sur le projet de loi 138 (en anglais)

Lettre du CIPVP à la ministre Lisa M. Thompson concernant le document de travail *Un gouvernement meilleur et plus intelligent* du gouvernement de l'Ontario (en anglais)

Lettre du CIPVP à la ministre Lisa M. Thompson concernant le document de travail *Susciter des avantages économiques* du gouvernement de l'Ontario (en anglais)

Lettre du CIPVP à la ministre Lisa M. Thompson concernant le document de travail *Favoriser la confiance de la population dans l'économie des données de l'Ontario* du gouvernement de l'Ontario (en anglais)

Commentaires du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée sur le projet de loi 74 (en anglais)

DOCUMENTS D'ORIENTATION

PHIPA Breaches Workbook and Completion Guide (mis à jour, en anglais)

L'accès aux renseignements personnels sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* : Guide à l'intention des fournisseurs de services

C'est votre droit : Votre dossier et vos droits en vertu de la loi ontarienne sur les services à l'enfance et à la famille

Lignes directrices sur la présentation de statistiques annuelles au CIPVP

Le signalement d'une atteinte à la vie privée au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée – Lignes directrices pour les fournisseurs de services

C'est votre droit : Votre dossier et vos droits en vertu de la loi ontarienne sur les services à l'enfance et à la famille (brochure)

C'est votre droit : Votre dossier et vos droits en vertu de la loi ontarienne sur les services à l'enfance et à la famille (affiche)

Coroners Act Addendum to the Manual for the Review and Approval of Prescribed Persons and Prescribed Entities (en anglais)

Practice Direction #9 – Constitutional Questions (en anglais)

La vérification de dossiers de police

La divulgation de renseignements personnels à la police et le droit à la vie privée

Protect Against Phishing (en anglais)

La partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* : Guide sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée à l'intention des fournisseurs de services

Accès aux renseignements personnels concernant un parent décédé

Un plan de relève peut contribuer à prévenir l'abandon de dossiers

Éviter l'abandon des dossiers médicaux : Conseils pour les dépositaires de renseignements sur la santé en cas de changement de leurs activités

Quelques mythes concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*

La protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario : Guide pour les éducateurs (feuille-info)

La vie privée à l'école

La protection de la vie privée des élèves en ligne

La vie privée de votre enfant à l'école

Guide sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario

Cadre canadien d'intervention policière collaborative en matière de violence sexuelle (partenaires : Association canadienne des chefs de police; Association des chefs de police de l'Ontario; Sunny Marriner, responsable provinciale de l'examen des cas de violence sexuelle)

ÉTAT FINANCIER

	BUDGET 2019-2020 \$	BUDGET 2018-2019 \$	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 \$
TRAITEMENTS ET SALAIRES	13 404 400	13 404 400	13 107 521
AVANTAGES SOCIAUX	3 217 000	3 217 000	2 771 051
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	286 700	286 700	162 984
SERVICES	2 475 900	2 475 900	2 874 756
FOURNITURES ET MATÉRIEL	322 000	322 000	321 973
TOTAL	19 706 000	19 706 000	19 238 283

Nota : L'exercice financier du CIPVP s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars.

L'état financier du CIPVP est vérifié chaque année par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

DROITS D'APPEL PERÇUS EN 2019

(ANNÉE CIVILE)

DOCUMENTS GÉNÉRAUX	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	TOTAL
17 682 \$	3 208 \$	20 890 \$

RAPPORT ANNUEL 2019

Bureau du commissaire à
l'information et à la protection
de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
M4W 1A8

www.ipc.on.ca
416-326-3333
info@ipc.on.ca



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario